



SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL
EXPERTISE, ACCOMPAGNEMENT, INNOVATION

OFFRE SOCLE

CHEFS D'ENTREPRISE ET SALARIÉS



En adhérant au GIMS, vos salariés et vous-même* bénéficiez de **l'Offre Socle**.

**Prévention des risques professionnels,
suivi individuel de l'état de santé,
maintien en emploi...**



OFFRE COMPRISE DANS VOTRE COTISATION

En application de l'art. L4622-9 du Code du travail et du Décret n°2022-653 du 25 avril 2022



* Depuis la Loi santé au travail du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, le chef d'entreprise peut bénéficier de l'offre socle de service, en s'inscrivant sur la liste des effectifs de son entreprise depuis son espace adhérent.



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



FICHE ENTREPRISE

- Élaboration dans l'année qui suit l'adhésion.
- Mise à jour tous les 4 ans ou sur demande.

La fiche d'entreprise est la base pour établir le DUERP.

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Accompagnement et conseils à l'élaboration et à la finalisation du DUERP.

DUERP obligatoire pour chaque entreprise ayant au moins 1 salarié.

ACTIONS EN ENTREPRISE

- Accompagnement spécifique sur un risque.
(Troubles musculosquelettiques, risques psychosociaux, risque chimique...)
- Recommandations à l'aménagement des postes de travail.
- Études météorologiques.
(Bruit, lumière, température et vibration)
- Sensibilisations collectives à la prévention.

Remise d'un compte-rendu.

PRÉVENTION DU STRESS POST-TRAUMATIQUE

- Intervention du Groupement d'Intervention en cas d'Évènement Grave (GIEG) sur le lieu de travail.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DES SALARIÉS

ACQUISITION DES BASES DE LA RÉGLEMENTATION ET DES MÉTHODES POUR L'ÉVALUATION ET LA PRÉVENTION DES RISQUES

- Rencontres dédiées aux adhérents :
 - RDV Prévention,
 - Ateliers,
 - Webinaires.



SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

VISITES INDIVIDUELLES

- Visites obligatoires (embauche, reprise, périodique).
- Visites à la demande des salariés, du médecin, de l'employeur.
- Visites de mi-carrière, post-exposition, pré-reprise.

EXAMENS COMPLÉMENTAIRES AU GIMS ET EN EXTERNE

- Sur prescription médicale.
- Compris dans le temps de travail.

NOS ENGAGEMENTS

- Respect des délais réglementaires de convocations aux visites.
- Information de l'employeur en cas d'inaptitude.
- Information du salarié sur ses risques professionnels.



MAINTIEN EN EMPLOI

CONTACT : CME@GIMS13.COM

ACTIONS INDIVIDUELLES

- Analyse de la situation du salarié.
- Repérage du risque de désinsertion professionnelle et signalement précoce.
- Accompagnement social.

ACTIONS COLLECTIVES

- Sensibilisation au maintien en emploi.
- Promotion des dispositifs de maintien en emploi.
- Promotion des mesures d'accompagnement au poste de travail, au reclassement ou à la reconversion.

Ces actions sont menées au GIMS et en entreprise.

CELLULE MAINTIEN EN EMPLOI

- **Anticipation et accompagnement des cas individuels susceptibles de sortir de l'emploi en collaboration avec tous les acteurs**

Médecin conseil, Médecin traitant, Cellule de prévention de la désinsertion professionnelle de l'Assurance Maladie, CARSAT, France Travail, Cap Emploi, MDPH...



Des compétences complémentaires

Des médecins formés en :

RADIOPROTECTION | TOXICOLOGIE | HYPERBARIE | NUTRITION | SPORT

Prise en charge des salariés :

INTÉRIMAIRES | INTERVENANTS EN INSTALLATION NUCLÉAIRE DE BASE (INB)

DES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS PRIVÉS | DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES



HumanCaire
Votre investissement prévention

RETROUVEZ-NOUS SUR



www.gims13.com

© Gims - Mars 2025

Siège social : 18 rue de la République - 13001 Marseille

Tel : 04 91 14 32 14 - info@gims13.com